

Procès-verbal Assemblée Générale extraordinaire Jeudi 3 mars 2022

La séance débute à 12h20, en salle RN.04, Espace Tilo-Frey 1 (FLSH).

1. Accueil

1.1 Mot de Bienvenue

Emile Blant, président de la FEN, remercie tout le monde de sa présence à cette assemblée générale extraordinaire. Il rappelle les règles générales pour le déroulement global, notamment concernant les amendements (il est possible de faire un amendement en tout temps, simplement en levant la main) et pour les élections à bulletin secret, possibles lorsque la moitié des membres votent pour. Emile Blant dit également que pour les votations, il part du principe que s'il n'y a pas d'opposition, l'objet sera accepté. L'Assemblée est d'accord avec ce déroulement.

1.2 Élection du Bureau d'Assemblée Générale

L'élection se fait par acclamation.

Léa Spini, secrétaire générale de la FEN, est élu pour le secrétariat général du Bureau. Rachel Ferati est élue comme secrétaire suppléante. Lorsque Léa Spini partira à 13h15, elle prendra la relève du PV.

Emile Blant est élu à la présidence du Bureau et mènera cette assemblée.

2. Présences

2.1 Comité exécutif

Emile Blant fait un rapide tour des membres du comité de la FEN et désigne Thierry Schiffmann, Marius Hofer, Dario Vullième, Maeva Ciarleglio et Sana Hammi Ben Slimane. Il désigne également les deux employées de la FEN : Rachel Ferati à la communication et Léa Spini au secrétariat général.

2.2 Délégué·e·s des ANEs

Toutes les ANEs sont représentées aujourd'hui sauf l'ANESE. L'ANES est présente en ligne.

2.3 Délégué·e·s de la CCA

Robin Augsburg et Dario Vullième représentent la CCA.

2.4 Délégué·e·s de la CFU

Marius Hofer et Maeva Ciarleglio représentent la Commission du Fonds d'urgence.

2.5 Représentant·e·s des étudiant·e·s dans les commissions

Robin Augsburg est le seul représentant d'une commission présent aujourd'hui (délégué à la Commission de nomination des professeur·e·s).

2.6 Membres

Il s'agit de tous les membres de l'assemblée ayant le droit de vote.

3. Adoption de l'ordre du jour

Emile Blant précise qu'il y aura en tout début d'AG une intervention de Fabian Greub, secrétaire général du rectorat. Suite à cette petite modification, l'OJ est accepté à l'unanimité.

4. Acceptation du PV de l'AG du 14 décembre 2021

Le PV est accepté à l'unanimité.

5. Communication du rectorat

Fabian Greub, le secrétaire général du rectorat, a accepté l'invitation de la FEN à venir prendre la parole durant cette assemblée. Il est surtout présent pour retracer l'attaque informatique et répondre aux éventuelles questions. Il dit qu'il essaie de se rendre le plus disponible pour parler des événements entre deux séances de crise, au vu de la situation cela reste compliqué, mais il est tout de même content de pouvoir être là aujourd'hui. Il commence par rappeler ce qui a déjà été fait vis-à-vis de la situation : un mail a été envoyé hier à l'ensemble des corps universitaires pour dire que des données ont bel et bien été volées et ont été divulguées sur le darknet. Cela a été découvert si tard car les pirates avaient très bien réussi à camoufler leurs traces et c'est seulement quand les données ont été publiées qu'ils ont pu comprendre l'ampleur de ce qui avait été dérobé. Fabian Greub dit qu'on ne peut finalement pas faire grand-chose : il faudra vivre avec cette idée que des données que l'université avait dans ses serveurs ont été volées et qu'elles sont en ligne, publiées et irrécupérables.

Une équipe de contact pour répondre aux questions sur ces données publiées a été mise en place. Une adresse mail a été envoyée avec le mail de hier. Il rappelle que les principales données délicates ne concernent pas le corps étudiant. Le principal gros dossier des étudiant·e·s trouvé s'appelle « Compte étudiants » et contient les lettres d'immatriculation, entre 2018 et 2021. Ces lettres ne contiennent "que" les adresses personnelles et les anciens mots de passe (mais qui ont été changés justement, donc ils ne peuvent rien faire avec ces informations.) Par contre, s'il y a eu des contacts personnels avec des services de l'université, il se peut que ces services aient d'autres données sur les étudiant·e·s. Aussi, si on a travaillé pour l'université ou eu des notes de frais, il se peut que ces données soient en ligne (avec les fiches de salaire, IBAN, etc...). Mais Fabian Greub rappelle bien qu'avec un IBAN, on ne peut rien faire, à part nous verser de l'argent. Avec l'IBAN sur le darknet, le pire qui puisse arriver est le phishing. Comme ils ont des infos assez précises (nom, numéro de téléphone, adresse, nom de la banque et IBAN), les pirates peuvent se faire passer pour notre banque et demander notre mot de passe en prétextant un changement quelconque dans le système de la banque... Donc sur ce point-là, il faut se méfier et rester prudent. Mais comme les infos ont bien été transmises et que l'attaque est passée dans tous les médias, normalement, cela devrait ne pas trop arriver. Il faut juste que les gens se méfient des personnes malveillantes, sachant que désormais certaines données personnelles sont en ligne.

Fabian Greub ajoute encore que les dossiers pour le fonds des donations ont aussi été divulgués. Dans la globalité, on ne sait pas encore totalement la quantité des données dérobées, moins de 30% sont apparemment en ligne. Mais les pirates ont tendance à jouer avec ça et à dire qu'ils possèdent 5 Go de données, puis 10, puis 30, pour finalement n'en avoir que 1.

Pour le moment, le service de contact mis en place a donc classé les demandes parvenues et vont gentiment répondre aux premières personnes en ce qui concerne leurs données personnelles mises en ligne.

Robin Augsburger : qu'en est-il concernant les contenus de comptes mail ? les mails ont-ils pu être volés ?

Fabian Greub : il y a seulement des fichiers partagés sur les boîtes mail qui ont pu être hackés, sinon, les mails en tant que tels ne devraient pas être publiés.

Une personne demande s'il y a possibilité que des clefs USB aient été infectées.

Fabian Greub dit que cela dépend sur quels dispositifs la clef a été utilisée. Ce qui s'est passé, c'est que presque 80% des posts du réseau (de l'université) étaient utilisés ou en service durant l'attaque, et c'est ces posts qui ont été infectés. Donc en tant qu'étudiant·e, si on utilisait le VPN durant l'attaque, il y a possiblement pu y avoir une infection. Par contre, si on utilisait nos ordi persos, normalement, il n'y a rien pu se produire, étant donné qu'on se trouvait à l'extérieur du réseau. C'est donc surtout les membres du personnel qui doivent faire attention. A priori, il n'y a donc aucun souci à se faire avec clefs USB et pas de nécessité à les détruire.

Julien Mommer a eu le malheur d'être connecté au VPN de l'université vers 23h le jour de l'attaque. Il se demande ce qu'il doit faire du coup.

Fabian Greub lui conseille de faire un scan complet avec un logiciel antivirus compétent, mais sinon, d'écrire au Sitel et voir s'ils peuvent faire quelque chose.

Julien demande encore si, pour la suite, il y a des stratégies et des techniques qui seront mises en place pour mieux protéger d'éventuelles autres attaques.

Fabian Greub lui répond que cette attaque va vraiment servir de leçon à l'université. Mais les décisions quant à la suite n'ont pas encore été prises. Ce qu'il sait, c'est que d'une part il devra y avoir un renforcement technique à coup sûr (sous forme de double authentification pour se connecter au VPN, par exemple), et d'autre part, un renforcement des mesures pédagogiques et de formation (en cybersécurité notamment). Il ajoute qu'il est ironique que le Sitel propose une formation actuellement en cybersécurité, pile après l'attaque... Mais c'était prévu de longue date, il est juste anecdotique de voir qu'elle tombe pile à ce moment-là.

Fabian Greub ajoute que l'université devra aussi réfléchir à comment les données sont traitées et ce qui est gardé. De plus en plus, il y a un discours qui encourage à plutôt ne

pas garder les données, alors qu'à l'époque, on était plutôt dans une logique d'absolument tout garder. L'université doit encore apprendre d'une nouvelle forme de criminalité, tout comme l'Etat d'ailleurs. Fabian Greub termine avec cette citation: "Never waste a good crisis !"

Une autre personne demande ce qu'il en est des mails des associations.

Fabian Greub lui répond que seules les données des serveurs ont été volées, donc il n'y aurait pas de raison que les mails des associations aient été touchés. Par contre, si les associations ont travaillé avec des services de l'université et que des fichiers ont été archivés sur les serveurs, dans ce cas oui, il y a un risque.

6. Comptes 2020

6.1 Présentation des comptes et de la révision des comptes

Emile Blant explique que les comptes n'avaient pas pu être approuvés en 2021, à cause de souci de changement de fiduciaire et de délai trop court pour le nouveau fiduciaire ayant repris la relève. Mais c'est maintenant enfin chose faite.

Emile Blant rappelle que l'année encore covidée de 2021 a créé un gros bénéfice (presque 30'000 francs), notamment car moins de subventions pour des événements ont été distribués. Il rappelle aussi les factures de la fête des 100 ans de 2019 étaient encore ouvertes et ont été seulement payées en 2020.

Il y a enfin eu un rapport de l'Organe de contrôle, organe qui n'avait plus été réuni depuis plusieurs années. Emile Blant passe rapidement en revue les commentaires de Gabriel Krähenbühl, chef de la comptabilité du rectorat, qui était le délégué du rectorat dans l'Organe. Emile Blant explique que dans les comptes, sur le fond tout va bien, mais plusieurs commentaires de forme ont tout de même été émis. Mais dans la globalité, Krähenbühl recommande à l'AG d'accepter les comptes 2020 sans réserve et est surtout content de voir que le nouveau comité de la FEN a repris la gestion des comptes avec sérieux.

Quelqu'un pose une question sur les subventions: comment faire pour mieux encadrer et réglementer ?

Emile Blant répond que la réflexion a déjà été lancée et que cela sera chose faite. Un règlement viendra justement cadrer tout cela et sera présenté en juin.

Robin Augsburgger fait un commentaire sur la caisse CCA, qui apparaît dans les comptes avec un montant de 460 francs, et rappelle qu'il n'y a plus de caisse depuis 2017, lorsque le compte bancaire de la CCA a fusionné avec celui de la FEN (compte désormais entièrement géré par la FEN). Emile Blant lui répond qu'un règlement de la CCA va aussi arriver, au vu de ces ingérences et manque cruel de communication, et que cette question de caisse va être traitée dans les meilleurs délais.

Thierry Schiffmann prend la parole pour faire une petite précision : la FEN est devenue actionnaire à 100% d'Alfen en 2020, en rachetant les dernières parts à Belles-Lettres d'une valeur de 2'000 francs. Cela fait des étudiant·e·s de Neuchâtel les propriétaires à 100% des actions d'une SA de logement, ce qui est plutôt une bonne chose, et assez unique.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions.

6.2 Vote en bloc

Emile Blant demande s'il y a des oppositions actives à l'acceptation des comptes. Personne ne se manifeste. Les comptes 2020 sont donc acceptés.

7. Budget 2022

7.1 Présentation du budget

Emile Blant explique que la nouvelle et dernière version est arrivée cette nuit seulement, car Christophe Hurter, le fiduciaire de la FEN, a souhaité encore ajouter une estimation des comptes 2021 au budget. Emile Blant dit qu'il faut bien comprendre que ce nouveau budget se place après deux ans de pandémie. L'objectif de 2022 est donc de réinvestir massivement dans les subventions aux associations. Il cite aussi la subvention de 3'000 francs pour la CCA, qu'il faudra éclaircir (ce n'est pas sûr que l'université verse la moitié de cette subvention, il faudrait vérifier).

Ainsi, pour les subventions extraordinaires, une augmentation de 200 francs a été prévue pour les associations.

Emile Blant cite aussi la cotisation annuelle d'environ 13'700 francs pour l'UNES. A ce propos, un crédit de 1500 francs a été provisionné afin de créer une conférence des associations romandes, et ainsi mettre en place une sorte d'intermédiaire à l'UNES. Il y a la ferme volonté d'utiliser les relations créées avec les universités voisines pour mieux agir, déjà au niveau cantonal. Hugo Clémence dit que créer une telle conférence romande représente un vrai risque, notamment de concurrence avec l'UNES. De plus, l'idée avait déjà été faite, notamment par l'AGEF, et cela avait justement créé un vrai clash avec l'UNES. Il faudra donc faire attention si et lorsque l'on créera cette conférence.

Emile Blant parle ensuite de l'augmentation des honoraires, qui concerne l'avocat et le fiduciaire, mais que cette augmentation reste encore en négociation. Le montant indiqué sur le budget représente donc le maximum possible.

En ce qui concerne les frais de publicité et d'informatique, il y a aussi eu une augmentation. Comme Rachel Ferati, la responsable communication, est passée à temps fixe, cela se justifie d'avoir plus de budget et ainsi une meilleure marge de manœuvre pour concrétiser des projets de communication.

Les libéralités du comité ont aussi augmenté (notamment pour prendre aussi en compte les apéros offerts après les AGs et les cadeaux de départ pour les membres du comité). Les salaires également ont été budgétés plus largement (surtout car Rachel Ferati a désormais un contrat fixe et que les heures supplémentaires sont aussi prises en compte dans le budget).

Ensuite, Emile Blant donne encore une petite précision sur le résultat extraordinaire : 500 francs débités afin de compenser l'erreur de l'ancien fiduciaire, qui avait mal déclaré les salaires et AXA, à cause de cette erreur, avait reversé plus de 700 francs, mais sur le compte de la CCA (aussi par erreur...).

Emile Blant termine en disant que pour le Fonds d'urgence, le fiduciaire a proposé de mettre en place le système suivant : injecter 15% au maximum des recettes de la FEN si les demandes d'aide financière venaient à excéder les entrées d'argent.

Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée.

Emile Blant dit finalement qu'un préavis a été fait par l'Organe de contrôle, représenté uniquement par Gabriel Krähenbühl cette fois-ci. A nouveau, il n'y a pas eu de remarque de fonds et il recommande d'approuver le budget 2022.

7.2 Vote en bloc

Emile Blant demande s'il y a des oppositions actives. Ce n'est pas le cas. Ains, le budget 2022 est adopté par l'assemblée.

Reprise de PV de l'Assemblée générale extraordinaire – 03.03.22

Rédaction : Rachel Ferati

Les membres présent.e.s remercie Léa Spini pour la rédaction de la première partie du procès-verbal.

8. Statuts

8.1 Présentation des statuts

Concernant les statuts, il y a une double validation. Tout d'abord par l'Assemblée générale, puis par le rectorat, qui peut faire opposition.

Emile Blant présente les statuts 2022, qui rendront donc caduc ceux de 2013, les derniers en date officiellement acceptés par le rectorat. Quelques changements sont à noter :

1) Une section disparaît, celle de l'Assemblée des présidents, qui est remplacé par la CoorEs (coordination estudiantine). En effet, la FEN a pour projet de mettre en place un système de « petit législatif » avec les ANEs, le comité de la FEN, et éventuellement des personnes de l'Assemblée de l'Université (AU). Le projet arrivera plus tard, mais les statuts le précisent déjà.

2) La partie qui concerne la CCA sera modifiée : la CFU doit être ajoutée, la CCA n'étant désormais plus la seule commission de la FEN.

Les statuts feront l'objet d'une autre révision en juin, mais ne concernera que des questions d'esthétisme. Le travail réalisé sur les statuts 2022 a principalement été une réorganisation (meilleures formulations, plus exploitable, plus comparable, etc.). Il y a donc eu peu de changements sur le fonds.

Emile Blant propose trois amendements : 1° L'Assemblée des présidents est l'ancien nom de la CoorEs. Il propose donc un remplacement des termes. 2° Le CFU est ajouté

à la liste des organes de la FEN, après la CCA. Dans l'article qui régit la compétence de l'Organe de contrôle, la mention de la CCA changera en mention des commissions. 3^e Une autre modification concernant aussi la CCA : à terme, la section 6 se transformera en règlement.

Selon Sana Hammi, il n'y a pas de changements fondamentaux dans les points évoqués. Il y a seulement des formulations différentes, et, souvent, un réagencement. Dans le détail, il s'agit principalement de questions d'esthétique.

Hugo Clémence pose une question : serait-il judicieux de modifier la manière d'élire le comité ? Emile Blant répond avec l'article 14, alinéa 3, qui répond à sa question. Le comité ne souhaite pas changer cela pour le moment, mais réfléchira à une autre manière de faire. Hugo Clémence ne souhaite pas poser d'amendement spontané sur cette question.

Le comité prendra compte de cet avis pour une prochaine fois.

8.2 Votations des statuts

Il n'y a pas d'autres commentaires ou de questions concernant les statuts 2022. Il n'y a pas d'opposition. Les statuts sont donc acceptés.

9. Comité exécutif : règlement

9.1 Présentation du règlement du comité exécutif

Le règlement du comité exécutif cadre le fonctionnement de la FEN.

L'article 2 propose une notion de bureau, qui est délicate et un peu bizarre. Il s'agit simplement d'une mesure de transition en attendant le « petit législatif ». Emile Blant rappelle que le but n'est pas de donner plus de pouvoir à certaines personnes. Un point qu'il souhaite cependant éclaircir est la compétence du bureau à la fin de l'art. 3, où le bureau peut décider de réduire les indemnités. Il tient à signaler que c'est le comité qui aura le dernier mot sur cette question, et non le bureau. Ensuite, la compétence sera déléguée au « petit législatif ».

Il y a quelques discussions au sein de l'assemblée concernant la votation par l'assemblée générale de la présidence et de la vice-présidence. Selon Emile Blant, une décision à l'interne pourrait donner le lead à la personne qui parle le plus fort. Si cette compétence est régie par l'AG, il pourrait y avoir un contrôle de la FEN, tout dépend qui serait placé à la tête de la présidence.

Hugo Clémence pense que l'AG élit déjà les membres du comité exécutif, et donc le choix de la présidence devrait être décidé à l'interne (en fonction du temps, du travail, de l'affinité, etc.). La question qui ressort est donc de savoir si l'AG a le pouvoir de supprimer la présidence de quelqu'un ? Selon Sana Hammi, on peut « virer la présidence » dans le cadre d'un vote (si une autre personne veut être président.e par exemple). Le but du règlement n'est pas restrictif, mais souhaite cadrer les choses. Selon Marius Hofer, cela peut être embêtant pour le comité exécutif d'avoir une présidence qui soit « imposée » par l'AG. Le but, est de laisser la liberté au comité. Hugo Clémence propose de modifier le point 4. D'autres personnes rejoignent sa

position. L'option serait donc de rajouter une phrase de type : « le comité à la possibilité de proposer quelqu'un à la présidence ».

9.2 Votations du règlement du comité exécutif

Il n'y a pas d'oppositions actives à l'adoption du règlement du comité. Le règlement est donc accepté par l'assemblée.

10. Commission du fonds d'urgence (CFU) : règlement de distribution

10.1 Présentation du règlement

Lors de l'Assemblée générale de décembre, le règlement de la CFU a été voté. Il faut donc à présent voter un règlement de distribution des fonds.

Une personne de l'assemblée propose un amendement pour rajouter un « s » au point 2c.

Une personne de l'assemblée demande la chose suivante : « pourquoi les personnes qui demandent le fonds d'urgence ont besoin de faire une demande dans d'autres institutions ? ». Il y aurait donc un problème avec les points 2b et 4.1. Emile Blant souligne le fait que le règlement a vocation d'être réévalué selon les demandes. Il n'y a pas encore de statistiques, de cas particuliers. Le fonds d'aide d'urgence, ce n'est pas comme une bourse. On ne cherche pas à sortir des gens de la précarité, mais à les aider en cas d'urgence, de manière ponctuelle.

Emile Blant donne une précision quant à l'alinéa 2 de l'article 6. Celui-ci a pour but d'éviter d'avoir des demandes en permanence du même montant, de manière à répartir équitablement. À partir de deux octrois, il faut démontrer encore plus en détails à la commission la raison d'obtenir cette aide d'urgence.

10.2 Votation

Il n'y a pas d'autres questions, ni d'amendements spontanés. Il n'y a pas d'opposition à l'amendement pour le point 2c.

Le règlement est ainsi adopté.

11. Élections

11.1 Jury UniHub

Il y a une place disponible dans le cadre de la discussion du concours d'architecture de UniHub, au semestre d'automne 2022. Cela demande plusieurs jours de disponibilités nécessaires. Thierry Schiffmann se propose.

Une question est posée concernant la personne déléguée : comment s'assurer que cette personne représente réellement les avis des étudiant.e.s ? Emile Blant indique que cela fait une année et demie qu'il y a eu des consultations. Les étudiant.e.s ne se sont pas vraiment manifesté.e.s. Le candidat suppléant au Jury UniHub aura juste son mot à dire concernant les projets d'architecture.

Thierry Schiffmann est donc nommé délégué du corps étudiant dans ce concours d'architecture pour UniHub.

11.2 Organe de contrôle

L'Assemblée générale délègue habituellement deux personnes dans l'organe de contrôle de la FEN. Une personne ne répond plus depuis 6 mois, et une autre personne veut partir. La FEN lance donc un appel à intégrer l'Organe de contrôle. Il faudrait, dans la période d'octobre à décembre, réviser le budget, et pendant le printemps, réviser les comptes de la FEN.

Célia Capiello donne sa candidature spontanée.

L'assemblée accepte la candidature de Célia Capiello au sein de l'Organe de contrôle.

11.3 Commission d'investigation en matière d'intégrité scientifique

Julien Mommer donne sa candidature spontanée.

L'assemblée accepte sa candidature.

12. Comptes des ANEs

12.1 Présentation des comptes des ANEs

Présentation des comptes par l'ANEL : ils n'ont pas reçu la subvention de la FEN, mais ils ne l'ont pas non plus demandé.

Présentation des comptes par l'ANED : il s'agit d'une association qui brasse beaucoup d'argent. Cela est dû à la vente de livre et les supports de cours en droit (majeure partie des charges et des produits). Il y a eu un bénéfice assez élevé en 2020, ceci en raison de la liquidation des stocks de livres des années précédentes.

Présentation des comptes par l'ANES : il y a eu une communication à l'oral, car il y a eu un problème pour afficher le document. La déléguée de l'ANES enverra le document plus tard au comité. Il y a eu un bénéfice sur l'année d'environ 1'255, et il y a au total à la banque environ 3'500 CHF. L'idée est donc de financer des associations.

Aucun.e représent.e de l'ANESE n'était présent.e.

Aucune question de la part de l'assemblée par rapport aux comptes des ANEs.

13. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 14h04.

Annexe – Liste des présences

NOM	PRÉNOM	FACULTÉ / ASSOCIATION
Ferati	Rachel	FLSH / FEN (communication)
Mommer	Julien	FLSH / ANEL
Clémence	Hugo	FLSH
Augsburger	Robin	FLSH / ANEL / CCA
Cappiello	Célia	FLSH
Jacques	Odile	FLSH
Deloose	Sandrine	ESN
Balmer	Emma	FD / ANED
Spirito	Sarah	FD / ANED
Blant	Emile	FLSH / FEN (président)
Hofer	Marius	FD / FEN
Hammi Ben Slimane	Sana	FD / FEN
Ciarleglio	Maeva	FD / FEN (vice-présidente)
Schiffmann	Thierry	FSE / FEN
Vullième	Dario	FLSH / FEN
Spini	Léa	FSE / FEN (SG)